

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-300

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Ceccoli, M. Pauget,
M. Boucard et M. Rolland

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	5 000 000	0
Gendarmerie nationale	5 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
<i>dont Démarches interministérielles et communication (ligne nouvelle)</i>	<i>0</i>	<i>10 000 000</i>
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les violences intrafamiliales est un enjeu crucial pour la sécurité et le bien-être de notre société. Chaque année, des milliers de victimes subissent des abus au sein même de leur foyer. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il est impératif de renforcer les moyens de la police et de la gendarmerie.

Une augmentation des ressources financières et humaines est essentielle. Il est également crucial d'améliorer les outils à disposition des policiers et gendarmes.

Pour toutes ces raisons, cet amendement d'appel procède à une hausse de 5 millions d'euros de l'action 05 « Police judiciaire » du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », et d'autre part, afin de respecter les règles de recevabilité financière, à une baisse d'un même montant sur l'action 02 « Démarches interministérielles et communication » du programme 207 « Sécurité et éducation routières » de la même mission.